



D.2022.10.19.4.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2022

4 – PROJETS TERRITORIALISES

4.2 – TELEO - Opération d'accompagnement – Marché n° 2 2021 14 890 M conclu avec le groupement EXEDRA MP / CARO TP / LHERM TP / SN THOMAS DANIZAN - Lot n°7 : Travaux de voirie et espaces verts - Autorisation de signer l'avenant n°01

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le comité syndical de Tisséo Collectivités,

- Par délibération D.2012.07.12.6.1 du 12 juillet 2012, approuvait le programme de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour la desserte de l'Oncopole, du CHU Rangueil, et de l'Université Paul Sabatier.
- Par délibération D.2012.10.3.7.3 du 3 octobre 2012, confiait par mandat la maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) de cette opération.
- Par délibération D.2015.10.14.2.2 en date du 14 octobre 2015, approuvait une actualisation du programme du téléphérique urbain sud pour ouvrir sur les modes possibles sans se limiter au système 3S initialement prévu et s'engager sur un coût global d'opération en intégrant au plus tôt les contraintes d'exploitation et de maintenance ultérieure afin de minimiser les coûts de fonctionnement.

Pour réaliser cette opération, le choix s'est porté sur un marché global de Conception, Réalisation et Maintenance (CRM) en application des dispositions du Code des marchés publics en vigueur lors de l'engagement de la consultation.

Le budget et le planning prévisionnel du projet ont été modifiés en conséquence.

- Par délibération D.2016.12.21.4.1 en date du 21 décembre 2016, autorisait Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement d'entreprises POMA (Mandataire) – ALTISERVICE – BOUYGUES TP RF – SYSTRA – SEQUENCES – SETI le marché de Conception Réalisation Maintenance, pour un montant total de 92 856 152,00 € HT (dont 38 304 000,00 € HT pour la phase maintenance) et pour une durée de 23 ans (dont 20 ans pour la maintenance).
- Par délibération D.2016.12.21.4.2 en date du 21 décembre 2016 autorisait Tisséo Ingénierie à signer avec la société SETI le marché 2 2016 12887 M relatif à la mission de Maîtrise d'œuvre pour les opérations d'accompagnement dans le cadre de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour un montant maximum de 400 000,00 € HT.
- Par délibération D.2022.02.16.4.1 en date du 16 février 2022, autorisait Tisséo ingénierie à signer avec le groupement EXEDRA MP / CARO TP / LHERM TP / SN THOMAS DANIZAN le marché 2 2021 14890 M relatif aux travaux de voirie et espaces verts dans le secteur de la gare bus UPS pour un montant de 367 679,50 € HT.

Pour mémoire, le présent marché est un marché à prix unitaires dont le montant global est issu de l'application des quantités inscrites au détail estimatif.

L'avenant n° 01 au marché 2 2021 14890 M a pour objet :

1. D'intégrer des modifications de programme et les prestations complémentaires apparues en cours de marché donnant lieu à la fixation de prix nouveau définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux.
2. D'intégrer les modifications apportées au bordereau de prix unitaires, au détail estimatif du marché pour donner suite à l'intégration de ces modifications de prestations.
3. De prolonger de 4 mois le délai d'exécution, portant le délai global à 8 mois.

Ces prestations complémentaires relatives à l'avenant 01 et apparues en cours de marché sont considérées comme modifications non substantielles du marché et adaptations rendues nécessaires en cours d'exécution acceptées par le Maître de l'ouvrage conformément aux dispositions des articles R 2194-7 du code de la commande publique.

Incidence sur le montant du marché

L'incidence financière du présent avenant 01 est de + 34 891,90,00 € HT.

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève ainsi à :

Montant du marché initial :	367 679,50 € HT
Montant de l'avenant 01 :	34 891,90 € HT
Nouveau montant total du marché H.T. :	402 571,40 € HT

Au regard du montant initial du marché de 367 679,50 € HT, le montant de l'avenant 01 conduit à une augmentation de 9,49 % par rapport au montant initial du marché 2 2021 14890 M précité.

Incidence sur les délais du marché

Au regard des travaux complémentaires à intégrer, le délai d'exécution est modifié comme suit :

- Le délai initial de 4 mois est porté à 8 mois.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 11 octobre 2022, émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°01 au marché 2 2021 14890 M et d'en autoriser la signature.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Misiak, Bacou, Martin n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°01 au marché n° 2 2021 14890 M conclu avec le groupement EXEDRA MP / CARO TP / LHERM TP / SN THOMAS DANIZAN pour un montant de **34 891,90 € H.T.**

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo ingénierie à signer ledit avenant et la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES